

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

26/06/2018

26/06/2018

F09318P 0161

1. Intitulé du projet

Projet de restauration écologique de cours d'eau (La Sorgue) au niveau du seuil de Valobre à Entraigues sur la Sorgue (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Baierlein

Prénom Roy

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Ouvrages de régularisation des cours d'eau : - installations, ouvrages, conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m, - installations, ouvrages, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant susceptibles d'impacter les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une restauration écologique de cours d'eau (la Sorgue), au niveau du seuil de Valobre.

Très concrètement, il sera procédé :

- à un arasement partiel du seuil de Valobre : les équipements métalliques liés au vannage seront enlevés, le radier sera maintenu,
- à la suppression du fonctionnement du canal usinier (canal artificiel) : la majeure partie du canal usinier sera laissée à l'état naturel (avec une revégétalisation naturelle) et quelques tronçons seront aménagés en espaces verts.

Par ailleurs, il sera aménagé un bassin en eau qui sera utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- répondre aux exigences réglementaires fixées par le SDAGE RMC et l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013,
- restaurer la continuité écologique piscicole, c'est à dire laisser le passage des poissons, de l'amont vers l'aval, et de l'aval vers l'amont,
- concevoir le projet en tenant compte des thématiques environnementales : faune/flore/hydraulique/hydrogéologie/paysage/patrimoine.

D'autre part, la création du bassin a pour objectif d'assurer la sécurité vis-à-vis des risques d'incendie pour une salle culturelle localisée à proximité du moulin et pour plusieurs habitations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors les travaux, il sera procédé :

- au démantèlement des équipements métalliques du seuil (vannes, crémaillères) et à leur réutilisation/recyclage,
- au remblaiement partiel du canal-usinier (soit environ 16 % de son linéaire), à l'aide de matériaux locaux.

Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'aménagement des espaces verts (jardins, plantations, aménagements paysagers, clôtures).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera en un entretien des espaces verts aménagés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet est soumise à autorisation environnementale, au titre des rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

NB : le projet ne fait pas l'objet de permis d'aménager, ni de permis de construire, ni de permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de vannes métalliques à enlever	12
Linéaire de canal-usinier convertie en espaces verts	Environ 90 m
Superficie du canal-usinier convertie en espaces verts	Environ 720 m ²
Superficie du canal-usinier concernée par une revégétalisation naturelle	Environ 1250 m ²
Linéaire de la Sorgue concerné par une baisse du niveau d'eau	Max 1000 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Entraigues sur la Sorgue
(84)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 49° 41' 56" 1 Lat. 43° 9' 88" 37

Point d'arrivée :

Long. 49° 41' 26" 1 Lat. 43° 9' 34" 06

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Les équipements relatifs au moulin de Valobre ont été autorisés le 13 02 1869

Une nouvelle autorisation a été formulée par la DREAL (ex DRIRE) le 26 02 2002, pour le fonctionnement de l'usine hydro-électrique.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF terrestre de Type I : Les Sorgues (code : 930020308).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Zone humide Les Sorgues (code : 84CEN0186) Zone humide de Malgouvert (code : 84CEN0188)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé au sein de la ZSC La Sorgue et l'Auzon (Code : FR9301578)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet, sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet, des potentialités de recharge de la nappe (aussi bien en période hivernale qu'en période estivale en raison des nombreux canaux d'irrigation), de la faible utilisation actuelle de la nappe sous-jacente, l'impact du projet n'apparaît pas préjudiciable vis-à-vis des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux locaux : terre, alluvions) pour remblayer de façon partielle le canal usinier. Il s'agira de matériaux locaux (déblais effectués dans le cadre des travaux d'assainissement menés par le Grand Avignon)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la restauration écologique de la Sorgue, afin de laisser passer les poissons dans les deux sens, ce qui a un impact positif sur la faune piscicole. Seule une modification du courant aura un effet sur les espèces aquatiques et semi-aquatiques en induisant une modification de la zone d'alimentation pour certaines espèces (cas du Martin pêcheur). Toutefois la disponibilité alimentaire pour cette espèce assez régulière sur la Sorgue subsistera. Le dérangement sera limité compte tenu de la période d'intervention (fin d'été/automne) - Les habitats et la flore présente ne seront pas impactés. Des mesures appropriées sont prévues pour les chiroptères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Naturalia a conclu à l'absence d'incidence significatif sur les habitats, la flore et la faune d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation du site "La Sorgue et l'Auzon" sous réserve de la mise en œuvre des mesures d'évitement (dont l'adaptation du calendrier d'intervention). Seul le Castor d'Europe va être légèrement affecté par la suppression du seuil puisque la forte activité d'alimentation constatée sur cette portion risque de se réduire avec un cours d'eau plus dynamique. Hormis ces effets, aucune incidence significative ne sera occasionnée par le projet sur l'ensemble des éléments biologiques ayant contribué à la désignation du site. Les travaux projetés respectent les objectifs de conservation du DOCOB "La Sorgue et l'Auzon".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des périmètres listés ne sera pas remis en question, ni les enjeux qu'ils abritent, par l'opération envisagée (persistance de la zone humide/ ZNIEFF voire même amélioration de celles-ci).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit au contraire un retour à l'état naturel d'environ 2000 m ² de terrain (plantations, espaces verts + revégétalisation naturelle).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plaine des Sorgues est soumise au risque d'inondation. Mais aucun PPRI n'a été défini.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est desservi par un chemin carrossable (le chemin du barrage) qui ne présente quasiment aucun trafic. En période de travaux, quelques camions circuleront, afin d'amener des matériaux, mais cela restera temporaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé dans un secteur calme et n'est pas concerné par les nuisances sonores. Le projet en lui-même ne génère pas de nuisances sonores. Lors des travaux, seul l'emploi d'une disqueuse et la circulation des camions va générer un impact acoustique, mais qui restera limité dans le temps (période de chantier). D'autre part, les habitations les plus proches demeurent à une distance respectable du secteur d'étude.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lorsque le canal-usinier ne sera plus alimenté, il est possible que des odeurs émanent de celui-ci. Mais cela restera temporaire. D'autre part, la suppression de l'alimentation du canal-usinier se fera progressivement, et en dehors de la période estivale, qui est la plus sensible. Afin de définir la période de travaux, celle-ci a été optimisée, en consultant différentes personnes (hydrauliciens, Naturalia, DDT 84, Agence de l'eau), afin de limiter les impacts du chantier sur l'environnement (naturel et humain).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Après démantèlement des parties métalliques du seuil, celles-ci vont être réutilisées/recyclées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie sera réutilisée à la sortie du moulin actuel, en étant repositionnée (vannes + poteaux métalliques) afin de remémorer l'histoire du moulin, - les équipements métalliques non utilisés seront envoyés chez un récupérateur de métaux. <p>Il n'y aura donc que très peu de déchets. Dans tous les cas, il s'agit de déchets non dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va avoir un impact positif sur le plan paysager, car il prévoit l'aménagement d'espaces verts, des plantations et de la revégétalisation naturelle. Le patrimoine bâti actuel lié au moulin de Valobre, sera préservé dans son intégralité. Il est même prévu un embellissement du patrimoine culturel (réutilisation des vannes) afin de remémorer l'histoire du moulin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le barrage actuel (seuil de Valobre), ainsi que l'usine hydro-électrique ne seront plus fonctionnels et ne nécessiteront plus de maintenance humaine, comme maintenant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet recensé à proximité du secteur d'étude est la création d'un réseau d'assainissement collectif sur Valobre. Les déblais générés lors des travaux d'assainissement serviront au remblaiement partiel du canal-usinier. Cela permettra notamment de diminuer les trajets des camions et générera donc au final moins de polluants dans l'atmosphère. La circulation des camions restera limitée dans le temps (période de chantier). Une attention particulière sera apportée vis-à-vis d'éventuelles espèces invasives.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la restauration écologique du cours d'eau, afin de laisser passer les poissons dans les deux sens, ce qui aura un impact positif sur la faune piscicole. Quoiqu'il en soit, afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement, des mesures ont été prises :

- des mesures spécifiques seront mises en place en période de chantier : mise en défens des zones végétalisées, période optimisée des travaux, interdiction d'accès à la Sorgue. Afin de limiter l'impact du projet sur les eaux superficielles, des équipements seront installés lors du démantèlement du seuil (suppression des vannes) afin d'éviter toutes chutes de copeaux métalliques dans le cours d'eau,
- des mesures seront prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore conformément à l'étude réalisée par le Cabinet Naturalia : aucun empiètement sur les ripisylves et sur les espaces boisés classés, réalisation d'espaces verts, avec des plantations (essences locales) et des aménagements paysagers, encadrement des opérations par une AMO pour garantir le bon respect des mesures énoncées, préservation des chauve-souris,
- enfin, le maintien du radier du seuil va permettre de conserver une fosse en aval de l'ouvrage ; or cette dernière, en raison de sa profondeur et de sa température, présente une fonction écologique, notamment en période estivale, car sa fraîcheur est recherchée par la faune aquatique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient de noter les points suivants :

- 1/ l'objectif premier du projet est d'assurer la restauration écologique du cours d'eau, afin de laisser passer les poissons dans les deux sens, ce qui aura un impact positif sur la faune piscicole.
- 2/ la thématique relative à l'hydraulique et aux milieux naturels a été fortement prise en compte dès la conception du projet et les solutions retenues (après analyse de plusieurs variantes) constituent véritablement le meilleur compromis vis à vis de ces thématiques (solutions validées par un comité de pilotage comprenant le SMBS, la DDT 84, l'ONEMA, l'agence de l'eau...),
- 3/ des mesures seront prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore conformément à l'étude réalisée par le Cabinet Naturalia (préservation d'une fosse profonde, mesures en période de chantier, plantations (essences locales), ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Entraigues sur la Sorgue le, 25 04 2018

Signature



